



Imprimé avec des encres végétales sur du papier PEFC par une imprimerie détentrice de la marque Imprim'vert, label qui garantit la gestion des déchets dangereux dans les filières agréées. La certification PEFC garantit que le bois utilisé dans la fabrication du papier provient de forêts gérées durablement.



001

www.lesclesdelabanque.com

Le site d'informations pratiques sur la banque et l'argent

Etudiez à l'étranger

LES MINI-GUIDES BANCAIRES JEUNES



FEDERATION
BANCAIRE
FRANCAISE

FBF - 18 rue La Fayette - 75009 Paris
cles@fbf.fr

Avril 2011



Sommaire

Ce mini-guide vous est offert par :



«Le présent guide est exclusivement diffusé à des fins d'information du public. Il ne saurait en aucun cas constituer une quelconque interprétation de nature juridique de la part des auteurs et/ou de l'éditeur»

« Tous droits réservés. La reproduction totale ou partielle des textes de ce guide est soumise à l'autorisation préalable de la Fédération Bancaire Française»

Éditeur : FBF - 18 rue La Fayette 75009 Paris - Association Loi 1901

Directeur de publication : Ariane Obolensky

Directeur délégué de publication : Valérie Ohannessian

Rédacteur en chef : Laurence Mazonot

Maquette : Olivier Lhomme

Imprimeur : Concept graphique,

ZI Delaunay Belleville - 9 rue de la Poterie - 93207 Saint-Denis

Dépôt légal : avril 2011

- 2** Etudiez à l'étranger
- 4** Faut-il conserver votre compte ouvert en France ?
- 6** Payez avec vos moyens de paiement français
- 8** Quand ouvrir un compte à l'étranger ?
- 10** Comment ouvrir un compte dans une banque à l'étranger ?
- 12** Préparez votre budget avant de partir
- 14** Généralités sur les aides à la mobilité
- 16** Les types d'aide
- 20** Quels financements pour partir sur ses propres moyens ?
- 22** La protection sociale est-elle obligatoire ?
- 26** N'oubliez pas de vous assurer !
- 28** Déjà parus dans cette collection

Etudiez à l'étranger

Vous avez fait le choix de partir étudier ou effectuer un stage à l'étranger dans le cadre de vos études. Ce projet, vous l'avez mûrement réfléchi mais vous vous posez beaucoup de questions : dois-je ouvrir un compte sur place ? Combien coûte une année à l'étranger ? Quelles sont les bourses auxquelles j'ai droit ?... Ce guide peut vous aider à mieux organiser votre séjour à l'étranger.

Faut-il conserver votre compte ouvert en France ?



Vous avez tout intérêt à conserver votre compte bancaire ouvert en France pour faire face aux premières dépenses dans votre pays d'accueil. Par ailleurs, lors de vos retours en France, vous aurez besoin de votre carte bancaire ou de votre chéquier français pour régler les dépenses courantes.

Vous aurez alors besoin de gérer vos comptes à distance. Demandez à votre conseiller l'adhésion au service de banque en ligne sur internet pour pouvoir consulter votre compte et ordonner vos opérations. Il vous fournira les dispositifs d'accès et d'authentification. Vous pourrez ainsi gérer votre budget plus facilement que si vous attendez chaque mois votre relevé de compte.

Payez avec vos moyens de paiement français



Dans la zone euro, vous pouvez utiliser votre carte bancaire et faire un virement sur votre compte à des conditions financières généralement identiques à celles pratiquées en France. En revanche, le paiement par chèque est rarement accepté et peut être soumis à des commissions particulières pour le bénéficiaire.

Hors de la zone euro, des frais bancaires ajoutés à des frais de change seront prélevés à chaque paiement et retrait par carte ou paiement par chèque.

Vous retrouverez tous les tarifs dans le catalogue tarifaire de votre banque.

Quand ouvrir un compte à l'étranger ?



Il n'y a pas de réponse toute faite. Pour décider d'ouvrir ou pas un compte dans le pays d'accueil, vous devez tenir compte de plusieurs paramètres :

- la durée de votre séjour à l'étranger
- le besoin ou non d'un compte pour domicilier des revenus (si vous êtes payé pour un travail effectué dans le pays d'accueil) ou pour des prélèvements tels qu'un abonnement téléphonique ou des frais de scolarité
- le coût d'ouverture d'un compte dans le pays d'accueil à comparer avec le coût de l'utilisation de vos moyens de paiement français dans ce pays.
- La situation du pays d'accueil dans ou hors de la zone euro : voir le paragraphe ci-dessus « payez avec vos moyens de paiement français »


Comment ouvrir un compte dans une banque à l'étranger ?



Pensez à préparer avant votre départ les documents les plus couramment demandés. Ce sont le passeport ou la carte d'identité, le visa, un justificatif de domicile récent, les 3 derniers relevés de compte de votre banque en France et un certificat de scolarité de l'université d'accueil.

Ouvrir un compte dans une banque française à l'étranger peut s'avérer plus simple. En effet, certaines banques en France facilitent vos démarches pour une ouverture de compte à l'étranger. Renseignez-vous avant de partir.

Préparez votre budget avant de partir



Partir à l'étranger ne s'improvise pas, surtout pour une durée de six mois à un an. Avant de choisir votre destination et de partir vous installer, vous devez préparer votre budget en détail.

Pensez à toutes vos dépenses : frais de scolarité, logement, nourriture, transport sur place et éventuellement vos voyages pour revenir en France de temps en temps, vos frais de visa, d'assurance maladie, d'assurance rapatriement, etc. Tenez compte également du coût de la vie locale par rapport à vos ressources et/ou votre épargne disponible.

Pour payer votre voyage, privilégiez un paiement par carte quand celle-ci inclut des assurances et une assistance.

Pour vous aider à préparer votre budget, vous pouvez consulter le dossier « Budget » du site d'informations pratiques sur la banque et l'argent :

www.lesclesdelabanque.com

Généralités sur les aides à la mobilité



Les aides à la mobilité étudiante peuvent être intéressantes financièrement mais elles ne couvrent pas la totalité de vos dépenses sur place. De plus, certaines aides sont versées plusieurs mois après le départ. Il peut donc être utile de demander un prêt étudiant. Les taux pratiqués par les banques sont souvent avantageux.

Les types d'aide



Les aides varient le plus souvent selon votre destination et vos ressources :

- **Les bourses Erasmus** : si vous partez dans le cadre d'un programme européen, vous avez droit à une aide incitative réservée aux étudiants Erasmus. L'attribution n'est toutefois pas automatique. La demande de cette bourse doit être effectuée auprès de votre établissement au moins un an à l'avance.

- **Les bourses sur critères sociaux** : les étudiants boursiers conservent le bénéfice de leur bourse sur critères sociaux s'ils poursuivent leurs études ou effectuent un stage dans l'Espace économique européen.
- **Les bourses de mobilité** : ce type de bourse est réservé aux étudiants boursiers et peut s'ajouter à la bourse sur critères sociaux.
- **Les aides accordées par les collectivités territoriales** : des aides existent aussi au niveau de votre Conseil Régional et de votre Conseil Général. Renseignez-vous sur leurs sites.
- **Autres aides** : le Ministère de l'Éducation nationale, le Ministère des Affaires étrangères et européennes et d'autres organismes publics français ainsi que des gouvernements étrangers peuvent vous proposer une bourse. Ces aides financières sont octroyées soit sur des critères sociaux, soit sur la base de critères pédagogiques.

Quels financements pour partir par ses propres moyens ?



Vous désirez peut-être partir seul effectuer une année à l'étranger, ou suivre un cursus d'études complet dans une université étrangère. Sachez que vous devrez régler les frais d'inscription de l'université d'accueil, pour un coût en général beaucoup plus élevé que si vous partiez dans le cadre d'un programme d'échanges.

Quelques fondations privées peuvent vous aider. Celles-ci vous demanderont le plus souvent un projet détaillé et votre objectif précis. Renseignez-vous aussi auprès de votre université d'accueil car certaines accordent des bourses aux étudiants les plus méritants.

La protection sociale est-elle obligatoire ?



La protection sociale (sécurité sociale et/ou mutuelle étudiante) est obligatoire quel que soit le pays d'accueil.

Concernant la Sécurité sociale :

- Si vous partez dans un pays de l'Espace économique européen, Suisse inclus, pensez à demander la carte européenne d'assurance maladie. Pour obtenir votre carte, adressez-vous à votre Caisse Primaire d'Assurance Maladie au moins deux semaines avant votre départ. Cette carte est valable un an.

→ Pour toutes les autres destinations, votre protection sociale varie en fonction de votre âge. Si vous avez moins de 20 ans, vos frais médicaux sont remboursés par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de vos parents. Si vous avez plus de 20 ans, vous devez vous inscrire auprès du régime étudiant de sécurité sociale du pays d'accueil. S'il n'existe pas de régime étudiant dans votre pays de destination, affiliiez-vous auprès du régime local de sécurité sociale ou auprès d'une assurance privée.

Concernant la mutuelle étudiante :

Pensez à contacter votre mutuelle étudiante pour vérifier qu'elle couvre bien votre séjour. Le cas échéant, munissez-vous d'une couverture complémentaire santé adaptée à votre pays d'accueil.

N'oubliez pas
de vous assurer !



D'une part, vous devez être obligatoirement assuré en responsabilité civile. Cette assurance couvre les dommages que vous pourriez causer à autrui.

D'autre part, il peut être rassurant pour vous-même et votre famille de souscrire à des assurances complémentaires avant votre départ.

Ces assurances peuvent couvrir les frais médicaux, la perte de bagages, le décès accidentel, l'invalidité permanente ou partielle, l'assistance à l'étranger ou encore l'assurance rapatriement (utile en cas de maladie ou d'accident nécessitant votre retour médicalisé en France). Vérifiez cependant si vous bénéficiez déjà de certaines couvertures du fait d'un paiement par carte de votre voyage.

DÉJÀ PARUS DANS

- n° 3 Régler un litige avec votre banque
- n° 5 La convention de compte
- n° 6 Quelle garantie pour vos dépôts ?
- n° 7 Comment régler vos dépenses à l'étranger ?
- n° 8 Maîtriser son taux d'endettement
- n° 9 Bien utiliser le chèque
- n° 11 N'émettez pas de chèque sans provision
- n° 13 Redécouvrez le crédit à la consommation
- n° 14 Le droit au compte
- n° 15 La protection de vos données personnelles
- n° 16 Bien utiliser votre carte
- n° 17 Le FICP (Fichier national des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers)
- n° 18 Le compte joint
- n° 19 Se porter caution
- n° 20 Epargne éthique et Epargne solidaire
- n° 21 Vivre sans chéquier
- n° 22 Le surendettement
- n° 23 Prélèvement et autres moyens de paiement répétitifs
- n° 24 Bien choisir son produit d'épargne
- n° 25 La Convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé)
- n° 26 Le coût d'un crédit
- n° 27 Le virement SEPA

CETTE COLLECTION :

- Le regroupement de crédits, la solution ?
 - Les donations
 - Dix conseils pratiques pour gérer au mieux son compte bancaire
 - Le Crédit relais immobilier
 - L'assurance emprunteur en crédit immobilier
 - L'éco-prêt à taux zéro ou éco-ptz
 - Souscrire ou acheter des obligations
 - La saisie et le solde bancaire insaisissable
 - Le microcrédit personnel accompagné
 - Le prélèvement SEPA
 - Le PTZ+
- n° 28
 - n° 29
 - n° 30
 - n° 31
 - n° 32
 - n° 33
 - n° 34
 - n° 35
 - n° 36
 - n° 37
 - n° 38

Les hors-séries

- ➔ Le Guide de la mobilité
- ➔ Sécurité des opérations bancaires
- ➔ Envoyer de l'argent à l'étranger (uniquement en version électronique)
- ➔ La commercialisation des instruments financiers
- ➔ La lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme
- ➔ Les nouvelles règles de fonctionnement des Services de Paiement

Les numéros non-indiqués, périmés, ne sont pas réédités